

Assemblée générale ordinaire du 20 février 2018

Étaient présents :

Xavier Beillouët	président
Gérard Randon	vice-président
Joël Castel	vice-président
Nathalie Bayard	secrétaire
Saliha Mahjoub	secrétaire adjointe
Émilie Doucet	trésorière
Georges Wallerand	vérificateur aux comptes
Jean-Jacques Gondo	
Denis Ligonnière	
Philippe Rouche	

Étaient excusés:

Jean-Paul Legéard	trésorier adjoint
Jean-Jacques Haffreingue	président du comité UAICF Est
Orlane Dupont	
Olivier Ternois	

Xavier Beillouët, président de l'association, ouvre la séance à 17 h 30. Il remercie les participants et présente les excuses de Jean-Jacques Haffreingue, président du comité UAICF Est, de Jean-Paul Legéard, trésorier adjoint, ainsi que celles de deux adhérents, Orlane Dupont et Olivier Ternois.

Le dossier de travail a été diffusé aux adhérents, au comité UAICF Est et envoyé au CER SNCF de Paris-Est ; il est également publié sur le site internet, donc à disposition de tous les adhérents.

L'ordre du jour est abordé :

1) **Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale de 2017**

Aucune observation n'est parvenue à l'association. Aucune remarque n'étant faite en séance, le PV est adopté à l'unanimité.

2) **Rapport moral 2017**

N. Bayard n'ajoute rien à son rapport moral. Ph. Rouche souhaite des précisions quant au paragraphe suivant : « Je souhaite ici évoquer ma conclusion de l'an dernier : Studiorail n'est pas un centre de remise en forme, c'est une association, qui vit et se développe comme telle. Adhérer à une association, c'est faire acte de responsabilité et s'engager pour les valeurs qu'elle défend. »

N. Bayard répond que pour qu'une association se développe et vive, son fonctionnement ne doit pas reposer que sur les seuls membres du bureau, mais sur l'ensemble des adhérents. Trop souvent, la plupart des adhérents ne se sentent pas concernés par l'association, ils n'y viennent qu'en raison des tarifs ou de la localisation géographique, voire des horaires. Par ailleurs, Studiorail reçoit souvent des demandes très diverses (ouverture de cours, diminution de prix, organisation de stages...), mais lorsqu'un des membres du bureau rappelle que les adhérents peuvent aussi s'investir, les réponses sont souvent négatives. X. Beillouët précise alors que Studiorail n'a pas l'organisation logistique de salles de fitness et qu'elle ne fonctionne qu'avec des bénévoles.

Par ailleurs, Jean-Jacques Gondo tient régulièrement le site internet à jour, qu'il en soit ici remercié. Le blog est également mis à jour avec une publication automatique sur Facebook.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

3) Rapport financier 2016

E. Doucet soumet le rapport financier aux votes : celui-ci est adopté à l'unanimité.

4) Budget 2018

E. Doucet apporte quelques précisions quant au budget :

- la subvention « matériel » attendue est d'environ 390 €. Elle dépend uniquement du matériel acheté par l'association ;
- poste 7245 : participations financières attendues au stage de danse africaine
- poste 7788 : participations financières des membres du bureau de l'association lors des réunions décentralisées
- poste 6230 : coût lié à la communication (affiches, flyers, objets promotionnels...).

Le budget soumis au vote est adopté à l'unanimité.

5) Election du bureau

Aucune candidature n'est parvenue à l'association et aucune autre n'est présentée en séance.

poste	nom		nouvelles candidatures	résultats
président	Xavier Beillouët	se représente		réélu à l'unanimité
vice-président	Gérard Randon	se représente		réélu à l'unanimité
vice-président	Joël Castel	se représente		réélu à l'unanimité
secrétaire	Nathalie Bayard	se représente		réélue à l'unanimité

secrétaire adjointe	Saliha Mahjoub	se représente		réélue à l'unanimité
trésorier	Emilie Doucet			réélue à l'unanimité
trésorier adjoint	Jean-Paul Legeard			réélu à l'unanimité

Une réunion sera organisée pour définir le rôle de chacun et répartir les missions pour chaque poste. Pour les vice-présidents, G. Randon est chargé des commissions techniques régionale et nationale ; quant à J. Castel, il sera chargé des relations entre le CER, le comité UAICF Est et Studiorail.

JJ. Gondo tient régulièrement à jour le site internet de l'association ; il se représente au conseil d'administration de l'association comme administrateur. Il est réélu à l'unanimité.

6) Activités de l'association

Studiorail Danse propose actuellement :

- le mardi de 12 h 15 à 13 h 15 des cours de pilates avec Arpad ;
- le jeudi de la danse de salon avec Noël :
 - 18 h 00 à 19 h 00 : toutes danses (première année pour débiter ou revoir les pas de base)
 - 19 h 00 à 20 h 00 : toutes danses (valse, tango, rock...) intermédiaire / avancé
 - 20 h 00 à 21 h 00 : Tango argentin et Lindy hop.

Le 27 octobre 2017, Noël Mairot a présenté des démonstrations de Salsa au restaurant d'entreprise du CER SNCF de Paris-Est. L'association a été de plus représentée lors des démonstrations de peinture de l'AACFF de Paris-Nord par JJ. Gondo et G. Wallerand, qui ont distribué des flyers pour Studiorail.

Pour 2018, Studiorail a proposé un stage de danses africaines, qui a dû être annulé en raison des intempéries. Il sera reporté sur juin peut-être en soirée à partir de 17 h 30. Un second stage pourra être prévu, soit un samedi après-midi, soit une nouvelle fois en soirée. Ils seront placés sous l'égide des 80 ans de l'UAICF et de la SNCF.

Enfin, Studiorail propose une opération promotionnelle dite de parrainage : un adhérent qui parrainera un cheminot se verra rembourser ses cours à concurrence de 15 € ; son « filleul » se verra également rembourser 15 € de cours, sous réserve bien entendu de la cotisation. Cette opération « parrainage » sera publiée par des affiches, des annonces facebook ou via le blog ; elle aura lieu de septembre à décembre 2018.

E. Doucet intervient alors sur le film de présentation des activités de l'Est que souhaite faire le comité UAICF Est. L. Tison-Lamontagne, responsable de la communication sur le comité UAICF Est, se chargera de ce film ; Studiorail demandera à ses élèves l'autorisation de les filmer.

Enfin, Studiorail a proposé sa candidature pour l'organisation de l'assemblée générale du comité Est en 2019. Elle aura lieu à Paris début avril. Des devis seront présentés au comité Est avec un projet de programme.

7) désignation des vérificateurs aux comptes pour 2018

G. Wallerand se représente comme vérificateur aux comptes de 2018 : il est réélu à l'unanimité.

8) désignation des membres de droit

Aucun membre de droit n'est désigné par le CER de Paris-Est. J. Castel, élu vice-président chargé des relations avec le CER de rattachement de l'association, fera un courrier au secrétaire du CER pour que soient désignés un membre de droit au moins et un vérificateur aux comptes. L'association espère obtenir une réponse.

9) Questions diverses

Ph. Rouche, adhérent à Studiorail pour le Pilates, a transmis la question suivante par mail :

« J'ai dépassé la date limite de retour, certes, je me permets toutefois de vous poser la question de savoir quelle visibilité l'association a sur sommes perçues par les animateurs directement auprès des adhérents. Les animateurs remettent-ils à l'association un état récapitulatif annuel afin de vous permettre de savoir ce que paient les adhérents pour l'activité concernée. »

N. Bayard répond que la convention signée entre les professeurs et l'association prévoit déjà une fiche de présence annuelle ; chaque professeur devant pointer les élèves qui fréquentent leurs cours. De plus, Studiorail a demandé aux professeurs de fournir une attestation de régularité fiscale et sociale.

Il est vrai qu'en 2017, l'association n'a pas fourni de fiche de présence, ce qu'elle fera donc de mars à juin 2018, puis en fera une autre de septembre 2018 à juin 2019, pour l'année scolaire suivante.

J. Castel propose en outre que les tarifs soient affichés dans les salles de cours.

D. Ligonnière précise que pour la danse de salon, le cours de 18 h à 19 h est peu fréquenté, celui de 19 h à 20 h réunit environ 14 élèves, quand à celui de 20 h à 21 h, il n'y a que 3 ou 4 personnes.

Ph. Rouche regrette que certains élèves ne s'excusent pas de leur absence, ce qui implique que parfois, lorsque le cours de pilates regroupe moins de 3 élèves, le professeur annule le cours séance tenante ; cela péjore tout le monde : les élèves présents et le professeur qui se sont déplacés pour rien. Il souhaite qu'un courrier de rappel soit fait aux adhérents pour les inviter à prévenir systématiquement le professeur, voire Studiorail, de leur absence. A noter que l'article 3 du règlement intérieur prévoit déjà cela.

X. Beillouët remercie les membres présents pour leur participation active et lève la séance à 19 h 00.

Le Président
Xavier Beillouët



La Secrétaire
Nathalie Bayard

